



Déposé sur le site le 20/12/2024

<p style="text-align: center;"><b>REPUBLIQUE FRANÇAISE</b> ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ <b>DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES</b>  ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞  <b>COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONFLENT CANIGÓ</b>  ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞  <b>SEANCE DU 12 DECEMBRE 2024</b></p>
<p><b>Nombre de Conseillers en exercice</b> : 71 <b>Présents à la séance</b> : 44 <b>Ont participé au vote</b> : 58 <b>Pour</b> : 58    <b>Contre</b> : 0    <b>Abstention</b> : 0 <b>Date de la convocation</b> : 05 décembre 2024</p>	<p>L'an deux mille <b>VINGT QUATRE</b> et le <b>DOUZE DECEMBRE</b>, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Conflent Canigó s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de sa réunion, sous la présidence de <b>Monsieur Jean-Louis JALLAT, Président.</b></p>
<p><b>Objet :</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique</b></p> <p style="text-align: center;"><b>CRTE</b></p> <p><b>N° d'Ordre</b> : 270-24</p> <p><b>Classification @ctes</b> : 8.8 Environnement</p> <p><b>Secrétaire de Séance</b> : Bernard LAMBERT</p>	<p><b>ASSISTAIENT A LA SEANCE</b> : <b>Éric MAHIEUX</b>, Jean-Louis BOSC, Sébastien NENS, Olivier CHAUVEAU, Josette PUJOL, Patrick MARCEL, Johanna MESSAGER, Patrice ARRO, Claude ESCAPE, Stéphane GILMANT, Chantal CALVET, Régis TERRIEU, Jean-Pierre VILLELONGUE, Jean-Luc BLAISE, Gérard QUES, Christian TRIADO, André ARGILES, Jean-Louis JALLAT, Yves DELCOR, Géraldine BOUVIER, Ahmed BEKHEIRA, Elisabeth PREVOT, Corinne DE MOZAS, Thérèse GOBERT-FORGAS, Bernard LAMBERT, Gladys DA SILVA, Nathalie CORNET, Claire LAMY, Laurent CHARCOS, Nicolas BERJOAN, Aude VIVES, Jean MAURY, Jean-Marie MAYDAT, Guy BOBE, Jean-Louis SALIES, Alain ESTELA, Jean-Jacques ROUCH, Henri GUITART, Pierre SERRA, Patrick LECROQ, Bruno GUERIN, Lucette ORTIZ CASTILLO.</p> <p><b>ABSENTS REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT</b> : Michel LLANAS était représenté par Frédéric GALIBERT, Marie-Edith PERAL était représentée par Erik CHATELUS.</p> <p><b>ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION</b> : Fernand CABEZA a donné procuration à Gérard QUES, Daniel ASPE a donné procuration à Aude VIVES, Roger PAILLES a donné procuration à Jean-Louis JALLAT, Guy CASSOLY a donné procuration à Olivier CHAUVEAU, Anne-Marie CANAL a donné procuration à Jean-Louis SALIES, Thierry BEGUE a donné procuration à Johanna MESSAGER, Éric RODRIGUEZ a donné procuration à Yves DELCOR, Etienne TURRA a donné procuration à Elisabeth PREVOT, Agnès ANCEAU-MORER a donné procuration à Géraldine BOUVIER, David MONTAGNE a donné procuration Thérèse GOBERT FORGAS, Olivier GRAVAS a donné procuration à Jean-Luc BLAISE, Christine HIERREZUELO a donné procuration à Henri GUITART, Raphaël VIGIER a donné procuration à Nathalie CORNET, Claude SIRE a donné procuration à Christian TRIADO,</p> <p><b>ABSENTS EXCUSES</b> : Philippe DORANDEU, Yaël DELVIGNE, Anne LAUBIES, Laurent ALOZY, Jean-Christophe JANER, Jean CASTEX, Françoise ELLIOTT, Christelle LAPASSET, André JOSSE, Jean SERVAT, Serge BOYER, René DRAGUE, Robert JASSEREAU.</p>

Le Président,

**RAPPELLE** que par délibération du 16 décembre 2021, le conseil avait autorisé le Président à signer un Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), devenu Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique.

**PRECISE** que portant sur une période de 6 ans (2021-2026) et pouvant s'articuler avec d'autres outils contractuels, le CRTE a vocation à regrouper l'ensemble des contrats et dispositifs signés entre l'Etat et les collectivités.

A l'issue d'un diagnostic réalisé en collaboration avec les services de l'Etat afin de prendre en compte les projets portés par les communes membres, le CRTE de la Communauté est structuré autour de 6 grands axes de travail :

1. Réduire les Gaz à Effet de Serre
2. Préserver la Biodiversité et la qualité de vie
3. Soutenir l'activité agricole
4. Développer les mobilités alternatives
5. Garantir l'accès à des services vecteurs de développement du territoire
6. Investir pour la jeunesse

A la demande des services de l'Etat, le CRTE servira de base de travail à la programmation des demandes de DETR et DSIL pour les années 2025 et 2026. Les collectivités ont été sollicitées afin de lister un nombre restreint de projets.

**PROPOSE** au Conseil d'autoriser le Président à signer un avenant au CRTE listant les projets transmis par les communes et groupements.

**DEMANDE** à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé de son Président et après en avoir délibéré valablement, à l'unanimité.**

**AUTORISE** le Président à signer un avenant au CRTE listant les projets transmis par les communes et groupements.

Une première liste non exhaustive est jointe à la présente délibération.

**DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces permettant de mener à bien cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par tous les membres présents qui ont signé sur la minute.

Le 18 décembre 2024.

Pour extrait, certifié conforme,

Le Président,

Jean-Louis JALLAT.

